

**Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le
marché du travail visant les personnes
handicapées**

***Perspectives d'avenir
2004-2005***

ENTENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL VISANT LES PERSONNES HANDICAPÉES : RAPPORT DE 2004-2005

INTRODUCTION

L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente bilatérale qui prévoit un financement fédéral et provincial pour la prestation de programmes et services aux personnes handicapées. Les programmes provinciaux offerts grâce à cette entente chercheront à améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler. Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Services familiaux et communautaires, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, le ministère de la Santé et du Mieux-être et le Bureau des ressources humaines offrent des programmes financés par cette entente.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie entièrement et reconnaît l'importance d'offrir l'aide à l'emploi nécessaire aux personnes handicapées pour s'assurer qu'elles puissent participer pleinement à toutes les sphères de la société. Cette nouvelle entente témoigne de l'appui du gouvernement à l'égard des documents *À l'unisson* (1998, 2000) et de son engagement soutenu à faire avancer l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, un principe de base des documents *À l'unisson*.

HISTORIQUE

Le 5 décembre 2003, les ministres responsables des services sociaux ont approuvé le *Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées*, qui remplace l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). Le cadre multilatéral réaffirme l'engagement des gouvernements à travailler pour s'assurer que les personnes handicapées puissent intégrer le marché du travail avec succès. Il a pour but d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées en offrant des programmes destinés à améliorer leur employabilité et à accroître les possibilités d'emploi accessibles.

Les programmes et services offerts en application de la présente entente abordent un ou plusieurs des secteurs prioritaires définis dans le *Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées*. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées va dans le sens des objectifs et des principes du cadre multilatéral.

SECTEURS PRIORITAIRES

Dans le cadre multilatéral, les gouvernements ont identifié les secteurs prioritaires suivants :

a. Éducation et formation professionnelle

Améliorer le niveau de l'instruction de base et des études postsecondaires des personnes handicapées, de même que leurs compétences reliées à l'emploi.

b. Participation à la vie active

Améliorer la situation sur le marché du travail et l'autonomie des personnes handicapées au moyen d'activités relatives à l'emploi.

c. Possibilités d'emploi

Accroître le nombre, la qualité et l'accessibilité des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et les syndicats.

d. Mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées

Mieux sensibiliser le public aux capacités et à la disponibilité des personnes handicapées et faire mieux connaître aux personnes handicapées les possibilités qu'offre le marché du travail.

e. Constituer une base de connaissances

Élargir la base de connaissances, ce qui contribue à une amélioration constante des politiques et des programmes relatifs au marché du travail pour les personnes handicapées.

PROGRAMMES ET SERVICES MINISTÉRIELS

Les programmes et services financés par l'entente sont fournis par plusieurs différents ministères, chaque programme étant associé à une participation accrue au marché du travail et abordant un ou plusieurs des secteurs prioritaires mentionnés ci-dessus.

Formation et Développement de l'emploi – Programmes et services

Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)

Faisant partie intégrante du Programme des services d'emploi, les SSEF visent les personnes atteintes d'un handicap physique, intellectuel, psychiatrique ou cognitif. Ils permettent aux personnes handicapées d'obtenir un emploi ou de reprendre un travail qui a été interrompu.

La composante des SSEF offre les services de soutien ci-dessous :

- Allocations de formation;
- Prestations d'emploi;
- Allocations de crise d'emploi;
- Prestations d'adaptation et d'aide;
- Orientation professionnelle et gestion de cas.

Objectif :

Les **SSEF** ont pour objectif d'aider les gens ayant un handicap permanent ou de longue durée à avoir accès à des possibilités de formation et d'emploi.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation professionnelle
 - Soutien pour la transition à la formation
- Participation à la vie active
 - Soutien pour la transition à l'emploi
 - Soutien en crise d'emploi

Programme d'aptitudes à l'emploi

Le **Programme d'aptitudes à l'emploi** offre des possibilités en milieu de travail aux personnes ayant un plan d'action-emploi. Le programme est destiné à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi permanent. Il offre des subventions salariales aux employeurs admissibles qui sont prêts et aptes à fournir l'expérience de travail définie dans le plan d'action-emploi de la personne. La durée des placements peut varier selon le plan d'intervention.

Objectifs :

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas des compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant la possibilité de faire une prospection de carrières à établir un objectif de carrière;
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas à devenir admissibles au Programme de formation et de perfectionnement professionnel, ou faciliter leur accès aux cours de rattrapage scolaire (7^e à 9^e année);
- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et faisant face à des obstacles à long terme une expérience de travail qui les aidera à prendre un engagement à l'égard d'un plan d'action-emploi à long terme.

Secteurs prioritaires :

- Participation à la vie active
 - Facilite la transition au marché du travail
 - Participation à la vie active

Programme d'accroissement de l'emploi – Composante de la subvention salariale

Le Programme d'accroissement de l'emploi offre des subventions salariales aux employeurs admissibles (entreprises du secteur privé, organismes sans but lucratif ou Premières nations) qui offrent aux clients la possibilité d'acquérir des compétences qui aboutiront à un emploi viable à long terme. Le programme vise aussi à promouvoir le recrutement des diplômés postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

Objectifs :

- Stimuler la création de perspectives d'emploi à long terme dans le secteur privé;
- Aider les personnes sans emploi à obtenir des emplois viables;
- Stimuler le recrutement des groupes cibles identifiés dans la province.

Secteurs prioritaires :

- Possibilités d'emploi
 - Aide et incitatifs financiers pour les employeurs

Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Le programme SEED offre aux étudiants postsecondaires une expérience de travail grâce aux emplois d'été, aux placements coopératifs et aux possibilités de travail autonome.

Le programme comporte trois composantes : Emplois d'été, qui offre une subvention salariale aux employeurs qui recrutent les étudiants; Entrepreneurship pour étudiants, qui offre un prêt sans intérêt de 3 000 \$ pour lancer une entreprise d'été; Placements coopératifs, un programme de subvention salariale.

Objectifs :

- Offrir aux étudiants un emploi se rapportant à leurs compétences et à leurs études;
- Offrir aux étudiants une expérience de l'entrepreneuriat;
- Offrir aux étudiants une expérience de travail dans un milieu ayant un lien avec leurs compétences et leurs études (placements coopératifs).

Secteurs prioritaires :

- Participation à la vie active
 - Facilite la transition au marché du travail
 - Participation à la vie active

Santé et Mieux-être – Programmes et services**Dépendances**

Le ministère de la Santé et du Mieux-être offre un programme de traitement des dépendances dans sept régions régionales de la santé. Les Services de traitement des dépendances visent les personnes qui font une consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues ou qui ont une dépendance au jeu. Le programme a pour objectif général de réduire les coûts humains et économiques des dépendances, grâce à une intervention auprès des personnes, des familles, des employeurs et des partenaires communautaires, ayant pour but de motiver le client à interagir de façon

positive avec son environnement et à devenir une personne saine, fonctionnelle et productive.

Objectifs :

- Aider les personnes employées à maintenir leur emploi en crise d'emploi;
- Aider les personnes employées non touchées par une crise d'emploi à prévenir une telle crise;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en amorçant le processus de rétablissement et en établissant des objectifs d'emploi.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation professionnelle
- Participation à la vie active

Les **programmes de consultation externe** offrent une gamme de services aux personnes aux prises avec une dépendance.

Objectifs :

- Aider les personnes employées à maintenir leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi;
- Trouver les personnes sans emploi et les aiguiller vers l'agence de placement approprié;
- Évaluation biologique, psychologique et sociale qui comprend une évaluation de l'emploi;
- Orientation professionnelle individuelle et de groupe;
- Équipe formée de plusieurs organismes;
- Postcure.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation professionnelle
- Participation à la vie active

Les **programmes résidentiels à court terme** offrent un traitement intensif de courte durée (de un jour à quatre semaines) aux clients aux prises avec une dépendance qui ont besoin d'une aide plus grande que celle qui est prévue par les services de consultation externe.

Objectifs :

- Aider les personnes employées à maintenir leur emploi;
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en menant à bien le processus de rétablissement;
- Évaluation continue de l'emploi;
- Aiguillage des clients vers d'autres agences de placement;

- Orientation professionnelle individuelle et de groupe;
- Équipe formée de plusieurs organismes.

Les **programmes résidentiels à long terme** offrent des soins résidentiels de longue durée (six mois) aux clients qui sont aux prises avec une dépendance et qui manquent de soutien et de ressources communautaires.

Objectifs :

- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en offrant une orientation professionnelle et en menant à bien le processus de rétablissement;
- Aider les personnes sans emploi à trouver un emploi;
- Formation préparatoire à l'emploi;
- Évaluation continue de l'emploi;
- Service de présentation;
- Orientation individuelle et de groupe;
- Programmes éducatifs;
- Équipe formée de plusieurs organismes;
- Participation de la famille, s'il y a lieu.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation professionnelle
- Participation à la vie active

Santé et Mieux-être – Services de santé mentale

Les **Services de santé mentale** offrent des services dans treize centres de santé mentale communautaires (des sept régions régionales de la santé), dans huit unités psychiatriques des hôpitaux régionaux et dans deux hôpitaux psychiatriques.

Les services de santé mentale ont pour objectif général d'aider les gens à vivre une vie pleine et satisfaisante dans la communauté. La Division des services de santé mentale vise à améliorer, à rétablir ou à maintenir le mieux-être mental et affectif des citoyens. Elle offre des programmes et services dans les domaines suivants :

- Prévention;
- Traitement;
- Réadaptation;
- Maintien;
- Promotion.

La Division des services de santé mentale offre des services ayant trait à tous les aspects du « continuum de l'employabilité », allant de la préparation d'emploi à la recherche d'emploi, en passant par le maintien de l'emploi. Les interventions comprennent ce qui suit :

- Acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne;
- Acquisition d'aptitudes sociales ;
- Rédaction du curriculum vitae;
- Préparation à l'entrevue;
- Gestion du stress associé à l'emploi;
- Gestion de cas;
- Aide à la réadaptation;
- Matériel de réadaptation;
- Transport au travail;
- Partenariat avec les organismes communautaires offrant des programmes de formation professionnelle.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation
- Participation à la vie active

Les **unités psychiatriques pour adultes** offrent des services d'évaluation, de traitement et de réadaptation aux clients adultes atteints d'un trouble psychiatrique aigu en les hospitalisant ou en leur fournissant un programme de jour. Le programme de jour est une solution ambulatoire pour les clients ayant besoin d'un traitement plus intensif qui peut être offert dans la communauté, mais dont la maladie n'est pas suffisamment grave pour nécessiter l'hospitalisation.

L'objectif est d'évaluer et de traiter le trouble psychiatrique aigu de sorte à prévenir toute autre dysfonction ou chronicité, de réduire les besoins en matière de réadaptation, de promouvoir la gestion de la maladie, de rétablir le niveau de fonctionnement préalable à la maladie et de favoriser une prompt réintégration communautaire.

Les unités offrent des services spécialisés selon un continuum holistique. Les services sont assurés par divers fournisseurs et incorporent des éléments d'emploi. Les programmes visent à aider les clients à gérer les symptômes de leur maladie et à améliorer diverses aptitudes, telles la communication, la résolution des problèmes et l'adaptation, ainsi que leurs aptitudes professionnelles, récréatives et sociales.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation
- Participation à la vie active

Bureau des ressources humaines

Programme d'égalité d'accès à l'emploi (placements d'un an)

Ce programme offre aux personnes handicapées un accès égal aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement des services publics du Nouveau-Brunswick.

Il vise à augmenter le nombre de personnes handicapées qui occupent un emploi dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick

Programme d'égalité d'accès à l'emploi

Objectifs :

- Tient un répertoire des candidats handicapés;
- Offre des renseignements aux professionnels des ressources humaines des ministères du gouvernement provincial et à d'autres employeurs intéressés s'il y a lieu;
- Administre un fonds de recrutement spécial qui offre une aide financière aux ministères ou aux employeurs qui recrutent des employés en application du programme.

Secteurs prioritaires :

- Possibilités d'emploi
- Mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées

Services familiaux et communautaires

Le ministère offre aux clients des services de **gestion de cas** intégrés, complets et individualisés. Les plans d'intervention commencent par une évaluation exhaustive des besoins du client. Ils misent sur les forces des clients et font l'objet de l'accord mutuel de toute l'équipe de gestion de cas. Le ministère offre une gamme variée de prestations et de services parmi lesquels le personnel peut choisir pour répondre aux besoins des clients.

Les possibilités de développement de la carrière qui peuvent être incorporées au plan d'intervention comprennent ce qui suit :

- Développement personnel (p. ex. : aptitude à communiquer, création d'un budget, résolution des problèmes et établissement des objectifs);
- Alphabétisation – niveaux de base, intermédiaire et avancé;
- Connaissances informatiques de base;
- Aptitudes à la vie quotidienne;
- Orientation professionnelle;
- Préparation à l'emploi;
- Formation juste à temps;
- Formation en cours d'emploi;
- Prestations spéciales de formation et d'emploi.

Secteurs prioritaires :

- Éducation et formation

SOMMAIRE DES DÉPENSES PRÉVUES

Program me ou service	Dépenses provinciales prévues	Dépenses fédérales prévues
Formation et Développement de l'emploi		
Services de soutien à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées	814 100 \$	814 100 \$
Programme d'aptitudes à l'emploi	650 000 \$	650 000 \$
Programme d'accroissement de l'emploi	85 000 \$	85 000 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain	75 000 \$	75 000 \$
Santé et Mieux-être		
Dépendances	933 498 \$	933 498 \$
Services de santé mentale	1 701 418 \$	1 701 417 \$
Unités psychiatriques pour adultes	668 755 \$	668 754 \$
Bureau des ressources humaines		
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	177 783 \$	177 782 \$
Services familiaux et communautaires		
Gestion de cas	175 000 \$	175 000 \$
Total	5 280 554 \$	5 280 551 \$

Les dépenses prévues en 2004-2005 pour l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées s'élèvent à un total de 10 561 105 \$. Elles seront partagées (50-50) par les gouvernements fédéral et provincial.

REDDITION DE COMPTES ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le *Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées* reconnaît l'importance de la reddition de comptes et exige que les administrations présentent un rapport aux citoyens. Le niveau de reddition de comptes prévu par l'entente permettra de mesurer et d'établir le succès de l'entente par rapport à la réalisation des buts et des objectifs généraux, soit améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.

Les gouvernements ont pris l'engagement de présenter aux citoyens un rapport annuel sur les programmes et services prévus par l'entente. Le rapport fera état des objectifs, des descriptions, des populations cibles et des dépenses. Ils rendront compte également des indicateurs relatifs aux programmes et des indicateurs sociaux.

Indicateurs relatifs aux programmes :

- Nombre de personnes bénéficiant des programmes ou services
- Nombre de personnes qui terminent un programme ou un service et dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin
- Nombre de personnes ayant obtenu ou maintenu un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité)

Indicateurs sociaux :

- Niveau de scolarité de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler
- Participation à la main d'œuvre de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler
- Revenu d'emploi de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler

Il n'existe pas de données sur les indicateurs relatifs aux programmes pour tous les programmes et services compris dans le plan annuel du Nouveau-Brunswick. Les ministères pourraient cependant choisir de rendre compte d'autres indicateurs se rapportant aux programmes et services du plan annuel.

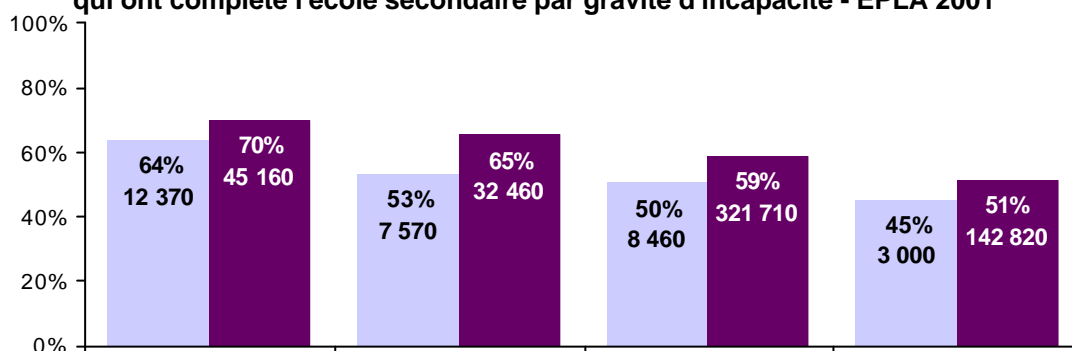
Les données ci-jointes sur les indicateurs sociaux proviennent du gouvernement fédéral et ont été tirées des données de l'Enquête sur la participation et la limitation d'activités (EPLA). En 2001, l'EPLA remplaça l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) comme la source principale de données décrivant l'emploi, la scolarité, le revenu, l'accès au logement, le transport, les loisirs, les services de santé et les activités de bénévolat des personnes ayant une incapacité. L'EPLA identifie les gens ayant une incapacité d'après la définition de la CIDIH : « Toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain. » Les organismes communautaires des personnes handicapées ont été consultés sur le type, la séquence et les objectifs des questions de l'enquête.

ANNEXE A

INDICATEURS SOCIAUX

1) Niveau de scolarité de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler

Tableau 1 - Proportion des citoyens âgés de 15 à 64 ans ayant une incapacité et qui ont complété l'école secondaire par gravité d'incapacité - EPLA 2001



Au Canada ainsi qu'au Nouveau-Brunswick, la probabilité d'avoir complété les études secondaires diminue comme la sévérité de l'incapacité augmente. Les Néo-Brunswickois ayant une incapacité sont un peu moins portés à finir leurs études secondaires qu'en moyenne. En 2001 au Nouveau-Brunswick, 64% des personnes ayant une incapacité légère ont fini leurs études secondaires tandis que le taux national est 70%.

2) Participation à la main d'œuvre de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler

Tableau 2a - Taux de participation à la main d'oeuvre des hommes de 15 à 64 ans ayant une incapacité par gravité de l'incapacité - N.-B. et Canada - EPLA 2001

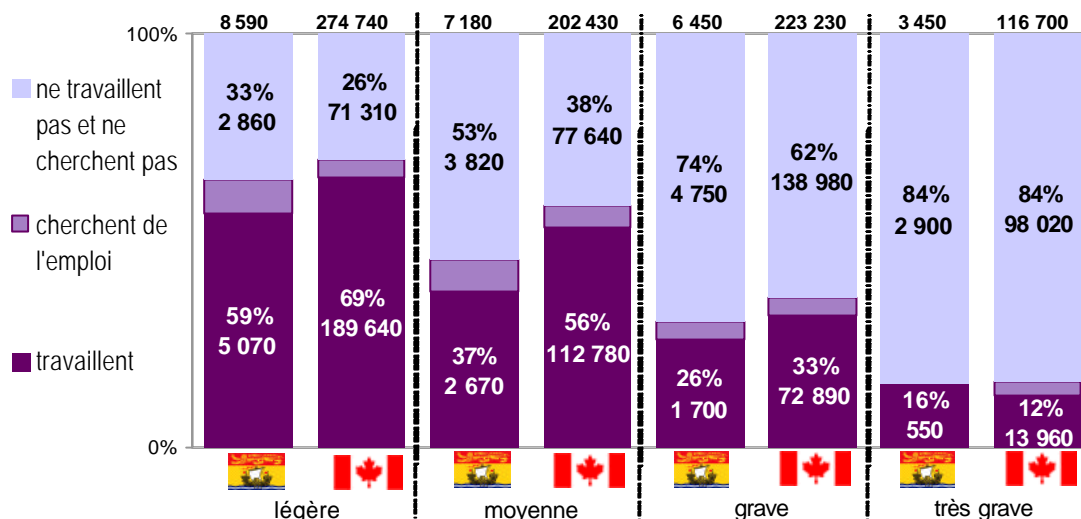
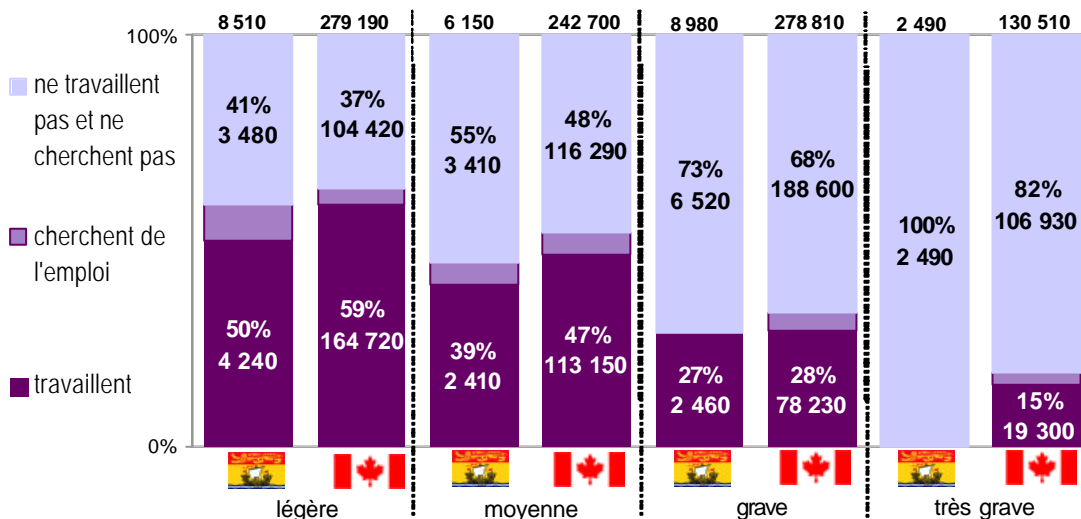


Tableau 2b - Taux de participation à la main d'oeuvre des femmes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité par gravité de l'incapacité - N.-B. et Canada - EPLA 2001



Globalement, la probabilité de participer à la main d'œuvre diminue comme la sévérité de l'incapacité augmente. Les hommes ayant une incapacité sont généralement plus portés à participer à la main d'œuvre que les femmes handicapées. Les Néo-Brunswickois(es) handicapé(e)s participent moins que leurs homologues Canadiens sauf dans le cas des hommes ayant des incapacités très graves.

3) Revenu d'emploi de personnes ayant une incapacité étant en âge de travailler

Tableau 3a - Revenu d'emploi des travailleurs mâles âgés de 15 à 64 ans par présence d'une incapacité - Nouveau-Brunswick et Canada - EPLA 2001

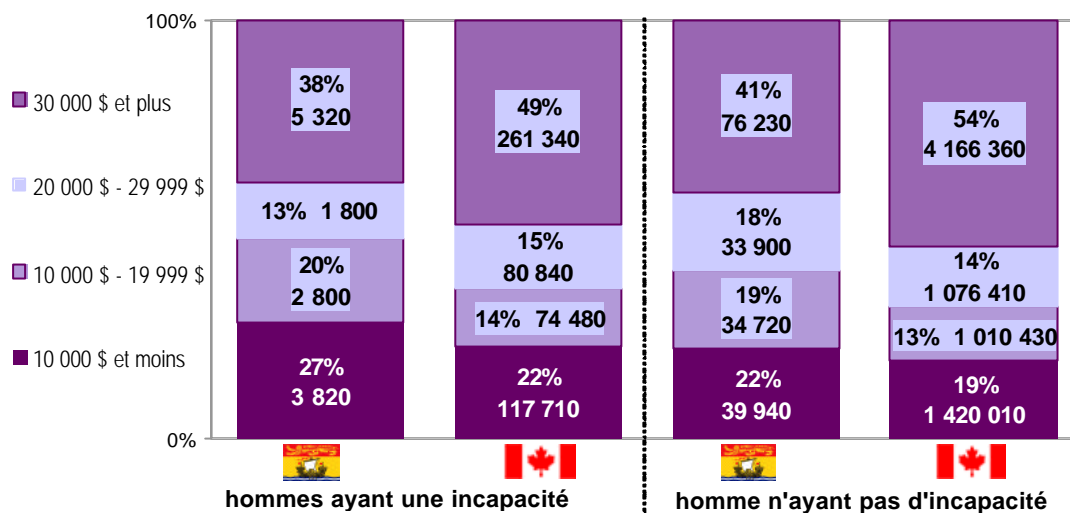
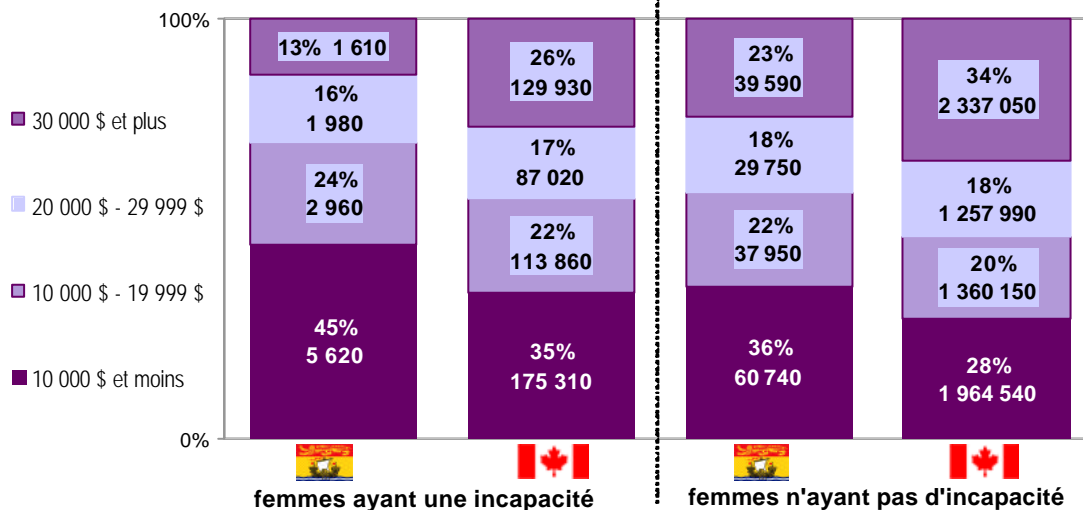


Tableau 3b - Revenu d'emploi des travailleuses âgées de 15 à 64 ans par présence d'une incapacité - Nouveau-Brunswick et Canada - EPLA 2001



Globalement, les femmes qui travaillent gagnent moins que les hommes qui travaillent. Presque la moitié (45%) des femmes ayant une incapacité et qui travaillent gagnent moins que 10 000 \$ par année, tandis que un peu plus qu'une sur trois (36%) des femmes n'ayant pas d'incapacité gagnent des revenus comparables. Un peu plus qu'un sur quatre (27%) hommes ayant une incapacité gagnent moins que 10 000 \$ par année.